

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
**27 Mai 2024**

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

**Étaient présents :** Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

**Étaient excusés :** Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

**Pouvoirs :** Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance**
- Approbation du procès-verbal séance du 29 Mars 2024**
- Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
  - Réalisation d'emprunts pour les travaux d'assainissement Ydes-Bourg et Ydes-Centre
  - Demandes de subventions pour la rénovation du Monument aux Morts d'Ydes-Centre
  - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal « Conférence des Financeurs Cantal 2024 » pour le fonctionnement du Service Proximité Seniors
  - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre des Amendes de Police 2024
  - Rénovation du Centre Socio-Culturel – Etude acoustique
  - Mise en place de bornes électriques pour véhicules
  - Bâtiment UPY : gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire par Sumène Artense Communauté
  - Subventions aux associations
  - Régularisation emprise de la voie communale au Village de La Jarrige
- Administration Générale, Ressources Humaines**
  - Enquête publique pour le captage d'eau potable des sources et galeries du Font Marlihou
  - Sumène Artense Communauté – Transfert de pouvoir de police en matière de publicité
  - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
- Culture, Patrimoine Culturel et Historique, Cadre de Vie, Environnement, Tourisme**
  - Modification des horaires de la Médiathèque
- Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité**
  - SDEC Eclairage Public – Economie d'énergie Bourg et Villages
  - SDEC – Renouvellement adhésion au groupement de commandes
  - Point sur les travaux
- Informations des Adjointes**
- Informations et Questions diverses**

\*\*\*\*\*

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Marc LASSAGNE, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA ainsi que de leurs pouvoirs. Il fait part également des excuses de Patrice MAURIO et de Marie-Ange FLEURET-BRANDAO.

## **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2024** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 29 Mars 2024.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

## **3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION**

### **➤ Réalisation d'emprunts pour les travaux d'assainissement Ydes-Bourg et Ydes-Centre**

(Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Il est rappelé la prévision d'emprunts faite lors du vote du budget 2024 afin de financer des travaux d'assainissement d'Ydes-Bourg, ainsi que ceux d'Ydes-Centre.

Le Crédit Agricole Centre France a proposé deux contrats de prêt de 200 000 € :

- Un prêt de 200 000 € au taux fixe de 4.09 % pour une durée de 25 ans, à échéance trimestrielle et à capital constant. Somme des intérêts : 103 272.50 €
- Un prêt de 200 000 € au taux fixe de 4.13 % pour une durée de 30 ans, à échéance trimestrielle et à capital constant. Somme des intérêts : 124 932.50 €

Les frais de dossier s'élèvent à 200 €.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la réalisation de deux prêts de 200 000 € chacun, au taux fixe de 4.09 %, pour une durée de 25 ans, afin de financer les travaux d'assainissement d'Ydes-Bourg et d'Ydes-Centre.

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Demandes de subventions pour la rénovation du Monument aux Morts d'Ydes-Centre**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est nécessaire de procéder à la rénovation du Monument aux Morts d'Ydes-Centre. Cette opération consistera à :

- Remplacer les 4 plaques en granit noir ;
- Refaire la gravure, en lettres feuilles d'or, des noms, prénoms, séparation et dates des guerres, soit 1 580 caractères.

Le coût de ces travaux est estimé à 5 420 € H.T.

A cet effet, la Commune d'Ydes peut bénéficier d'une **subvention auprès du Ministère des Armées** au titre de la réalisation ou la rénovation des monuments aux morts communaux type loi du 28 février 2012 (monuments sur lesquels figurent les noms des morts pour la France de la commune). Le montant de cette aide s'élèverait à 50 % du montant des travaux H.T., soit 2 710 €.

Par ailleurs, l'**association « Le Souvenir Français »** octroie des aides financières pour ce genre de travaux, à hauteur de 20 % de leur montant. Il s'agit d'une association qui garde le souvenir des soldats morts pour la France par l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs.

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter ces subventions.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Demande subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal « Conférence des Financeurs**

**Cantal 2024 » pour le fonctionnement du Service Proximité Seniors** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que par délibération n° 077-2023 en date du 24 novembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité auprès du Conseil Départemental du Cantal une subvention au titre de « Conférence des Financeurs Cantal » pour le fonctionnement du **Service Proximité Seniors**.

A cet effet, une aide financière de 10 000 € a été accordée à la Commune d'Ydes.

Il convient de solliciter de nouveau cette subvention pour 2024.

**Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre de « Conférence des Financeurs Cantal 2024 ».**

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre des Amendes de**

**Police 2024** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Vu l'appel à projets au titre des Amendes de Police 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'entreprendre des travaux pour la réalisation d'un cheminement piétons sur la Rue Victor Hugo, dans le souci d'améliorer la sécurité des élèves. Il conviendra alors de créer un trottoir entre le carrefour des écoles et le Collège. Il sera complété par la mise en place d'une bordure « Quai bus » au droit de la zone de chargement et déchargement des collégiens qui utilisent les transports scolaires.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 50 432.20 € H.T. La subvention est de 25 % du montant des travaux plafonnés à 30 000 € H.T., soit 7 500 €.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre des Amendes de Police 2024 pour financer ces travaux.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Rénovation du Centre Socio-Culturel – Etude acoustique** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Dans le cadre du projet de rénovation du Centre Socio-Culturel, il convient d'améliorer le confort acoustique de cette salle.

A cet effet, M. David CHASTAIN, Architecte et Maître d'œuvre, a sollicité le Bureau d'Etude SIGMA Acoustique. Celui-ci propose des honoraires s'élevant à 4 400 € H.T., soit 5 280 € T.T.C. La mission proposée concerne uniquement le confort intérieur du Centre Socio-Culturel. L'idée est donc de faire réaliser une étude afin de déterminer le matériel de sonorisation dans cette salle.

**Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition d'honoraires auprès du Bureau d'Etude SIGMA Acoustique.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Mise en place de bornes électriques pour véhicules** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est proposé d'installer, sur le parking du Crédit Agricole, une station de 2 bornes de recharge pour 4 véhicules électriques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une occupation du domaine public en vue de cette installation par le biais d'une manifestation d'intérêt, la commune d'Ydes est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer l'autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

M. Christian MAURIO demande pourquoi ne pas installer cette station de recharge sur le parking en face du Parking du Crédit Agricole. Il lui est répondu que le groupe d'alimentation se trouve à proximité du parking du Crédit Agricole et qu'il sera donc plus facile de mettre en place cette station à cet endroit.

**Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal approuve l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'une station de recharge pour véhicules électriques sur la commune d'Ydes.**

Votants : 17

**Pour** : 16 voix

**Abstention** : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Bâtiment UPY : gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire par Sumène Artense**

**Communauté** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait visiter le bâtiment UPY à Mme la Sous-Préfète à la demande de cette dernière. Celle-ci a estimé que le bien était en bon état.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune d'Ydes est propriétaire d'un bâtiment actuellement loué par le Centre Hospitalier de Mauriac pour la gestion des patients atteints de la maladie de Parkinson, et situé à l'Hôpital Ouest, Rue de la Mine à Ydes.

Néanmoins, ce service n'existant plus depuis plusieurs années, le Centre Hospitalier va prochainement donner son préavis afin de résilier le contrat de location. Le bâtiment sera donc bientôt disponible.

Dans un souci de lutter contre la désertification médicale de son territoire, Sumène Artense Communauté a pour projet de gérer une maison de santé pluridisciplinaire. A cet effet, elle sollicite la Commune d'Ydes pour la mise à disposition de ce bâtiment, afin d'y installer des professionnels de santé (médical et paramédical).

Considérant le manque de professionnels de santé sur le bassin de vie du Nord-Ouest Cantal,

Considérant qu'il est nécessaire d'offrir aux médecins un lieu pluridisciplinaire et une qualité d'exercice privilégiée,

**Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal de valider le principe selon lequel Sumène Artense Communauté pourrait gérer une maison de santé pluridisciplinaire au sein du bâtiment UPY.**

Votants : 17

**Pour** : 17 voix

Mme Pauline BRETOME indique que la maison de santé est la solution pour attirer les professionnels de santé. La Fédération des maisons de santé aide les collectivités et EPCI à monter le projet. Il faudra, à cet effet, un coordonnateur de projet. La Commune d'Ydes doit rester propriétaire des locaux et laisser à Sumène Artense Communauté l'investissement ainsi que les travaux nécessaires à la réalisation de cette maison de santé.

Par ailleurs, elle estime que le Pôle Prévention Santé doit rester une pépinière de professionnels notamment en faveur de la médecine douce.

Elle souhaite être représentante et actrice pour la Commune, dans le groupe de travail qui se créera à cet effet.

➤ **Subventions aux associations** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

**Subvention pour l'association ACADY**

Dans le cadre des subventions communales annuelles pour les associations, M. le Maire propose à l'Assemblée d'octroyer une aide financière de 1 310 € en faveur de l'Association Culturelle des Amis d'Ydes (ACADY). Il propose également de lui attribuer une subvention de 8 500 € pour la gestion du Musée des Insectes du Monde et du Trésor d'Art Sacré de l'Eglise d'Ydes-Bourg, deux lieux touristiques fréquentés.

M. le Maire a reçu récemment le Président d'ACADY. Il lui paraît très investi pour cette association.

Mme Clotilde JUILLARD indique que le Directeur de l'Office de Tourisme a eu du mal à joindre l'ancien Bureau de cette association. C'est dommage car elle estime qu'il faudrait mettre en avant son activité avant la saison estivale. Aussi, elle invite le Président d'ACADY à se rapprocher de l'Office de Tourisme Sumène Artense.

M. Christian MAURIO répond que cela est déjà fait. Le Président d'ACADY souhaitant ouvrir une page Facebook sur l'association, s'est entretenu avec le Président de Sumène Artense Communauté. Celui-ci prendrait en charge tout ce qui touche à la publicité, aux flyers. C'est donc en bonne voie bien que cette association redémarre tout à zéro.

M. le Maire ajoute que la salle d'Ydes-Bourg va être aménagée (peinture, plafond) afin d'y exposer de nouveaux insectes.

Mme Pauline BRETOME indique qu'elle n'est pas compétente pour estimer le montant de l'aide allouée à cette association, et ne fait pas partie de la Commission des Finances qui propose le montant des subventions aux associations. Mais elle est actrice dans l'école de rugby d'Ydes et estime que cette dernière perd de la subvention, et ce, malgré l'investissement des éducateurs, des bénévoles, le nombre d'enfants dans cette école, le coût des transports. L'école de rugby est obligée de se restreindre en cette fin d'année. Elle sait que l'enveloppe communale doit être répartie aux différentes associations, et estime que cela ne doit pas être facile pour la Commission des Finances de fixer le montant alloué. Elle fait juste remarquer que cela est difficile de voir une subvention baisser quand cela concerne les enfants et elle demande une équité entre les associations.

M. Christian MAURIO se fait le porte-parole du Président d'ACADY en indiquant que celui-ci souhaite que l'association, par la suite, fonctionne en autonomie. Une petite indemnité sera forcément demandée auprès de la Mairie, mais le Président d'ACADY veut faire venir du monde (cars) avec des entrées payantes pour pouvoir faire vivre l'association.

**Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 310 € pour l'association ACADY, ainsi qu'une subvention de 8 500 € pour la gestion du Musée des Insectes du Monde et de l'Eglise d'Ydes-Bourg. L'association ACADY devra fournir à la Municipalité d'Ydes le registre des fréquentations. Et une réunion devra se tenir en septembre afin de faire un point sur la saison estivale.**

Votants : 17

Pour : 15 voix

Abstentions : 2 voix (Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ)

#### ➤ **Régularisation emprise de la voie communale au Village de La Jarrige** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

A l'occasion de l'aménagement de la voie communale de La Jarrige, des travaux d'élargissement ont dû être réalisés en raison d'un dénivelé très important, empiétant sur une partie de la parcelle cadastrée ZL 78 appartenant à M. Olivier TROQUIER.

Aussi, il convient de régulariser cette emprise de la voie communale d'une surface de 108 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette régularisation et d'acquérir 108 m<sup>2</sup> de la parcelle ZL 78 de M. Olivier TROQUIER, au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, soit 108 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

## 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

### ➤ **Enquête publique sur le captage d'eau potable des sources et galeries du Font Marlihou**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Par arrêté préfectoral, M. le Préfet du Cantal a prescrit l'ouverture sur le territoire de la commune d'Ydes de l'enquête publique unique relative au captage d'eau potable des sources et galeries du Font Marilhou porté par le S.I.D.R.E. du Font Marilhou.

Cet avis a été affiché en Mairie du 31 mars au 15 mai 2024. Le dossier et le registre ont été mis à la disposition du public entre le 15 avril et le 15 mai 2024. M. Bernard THOMAS, Commissaire enquêteur, a tenu une permanence en Mairie d'Ydes le 15 avril 2024.

Cette enquête unique intègre une demande d'autorisation environnementale. Par conséquent et conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, M. le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Le S.I.D.R.E. du Font Marilhou assure la production et la distribution d'eau potable pour 14 communes du Nord-Ouest Cantal. Les sources et la galerie du Font Marilhou, à environ 1 200 m d'altitude, sur les communes de Collandres et de Trizac en constituent les ressources principales.

Les captages d'eau potable considérés dans ce dossier sont exploités depuis plusieurs décennies afin de délivrer au réseau une eau brute qui est ensuite traitée et contrôlée avant d'être distribuée aux habitants. Leurs ouvrages, très dégradés, nécessitent une réfection ainsi que les clôtures des périmètres de protection immédiats.

Bien que fonctionnels et exploités, les captages ne sont pas tous protégés par des périmètres de protection destinés à éviter les dégradations. Les prélèvements d'eau dans la nappe phréatique doivent être régularisés.

Le présent dossier porte donc sur la déclaration d'utilité publique des travaux de protection de la ressource et la création de périmètres de protection nécessaires pour les sources et la galerie du Font Marilhou.

Il porte également sur la régularisation des prélèvements d'eau au titre du code de l'environnement et sur des travaux sur le réseau.

Les principaux enjeux environnementaux du territoire et de ce projet sont la ressource en eau, et les milieux naturels et la biodiversité, du fait de la présence sur la zone d'étude d'habitats naturels patrimoniaux, de spécimens de flore remarquables et de zones humides.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne formule aucune observation sur ce dossier.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Sumène Artense Communauté – Transfert de pouvoir de police en matière de publicité**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

*Vu la délibération N°20240307001DE du 7 mars 2024 de Sumène Artense communauté*

Actuellement, les compétences en matière de police de la publicité sont partagées entre le préfet de département et le maire : elles relèvent du préfet sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité (RLP), auquel cas elles sont exercées par le maire au nom de la commune (article L.581-14-2 du code de l'environnement).

M. le Maire rappelle qu'exercer la police de la publicité, c'est :

- instruire les demandes d'autorisations préalables et réceptionner les déclarations préalables d'installation, de modification ou de remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes ;
- contrôler le respect de la réglementation ;
- mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale.

Les maires et présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale ont été avisés de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « loi Climat et Résilience ») qui a prévu le transfert aux maires des compétences en matière de police de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (compétences aujourd'hui assurées par l'Etat).

A cette même date, la loi organise le transfert des pouvoirs de police des maires au président de l'EPCI à fiscalité propre.

Dans les communautés compétentes en matière de PLUi ou de RLPi au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les maires disposeront d'un pouvoir d'opposition au transfert de la police spéciale après le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le transfert au président de l'intercommunalité aura lieu à l'issue du délai d'opposition :

- soit le 1<sup>er</sup> juillet 2024 (si aucun maire ne s'est opposé dans le délai de 6 mois – la police est exercée par le président de l'EPCI sur la totalité du territoire intercommunal),
- soit le 1<sup>er</sup> août 2024 (si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1<sup>er</sup> août 2024). Les maires qui se sont opposés conservent l'exercice de cette police au-delà du 1<sup>er</sup> août 2024.
- soit n'aura pas lieu après le 1<sup>er</sup> août 2024 et restera aux mairies si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président renonce à l'exercice de la police de la publicité avant le 1<sup>er</sup> août 2024.

M. le Président de Sumène Artense communauté a fait savoir lors du conseil communautaire du 7 mars 2024 qu'il souhaitait renoncer au pouvoir de police de la publicité.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- de s'opposer au transfert du pouvoir de police administrative spéciale de l'affichage publicitaire au Président de Sumène Artense communauté au 1<sup>er</sup> août 2024 ;
- de notifier la décision de la commune au Président de Sumène Artense communauté avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Dissolution de la caisse des écoles concernant le rapport social unique** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'article L 212-10 du Code de l'Éducation autorisant la dissolution de la Caisse des Ecoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes, pendant plus de 3 années ;*

Il est rappelé que chaque année, les collectivités et leurs établissements publics doivent établir un bilan social et le transmettre au centre de gestion de la F.P.T. Ce bilan, aussi dénommé Rapport Social Unique (R.S.U), permet de disposer de données précises et actualisées en matière de ressources humaines (effectifs, formation, absentéisme, rémunération, etc.). L'ensemble des R.S.U doivent être présentés obligatoirement au Comité Social Territorial sous la forme d'un seul rapport annuel.

Dans ce cadre, le centre de gestion de la F.P.T du Cantal (CDG 15) souhaite faire le point sur la situation de l'établissement suivant : la caisse des écoles de notre commune, qui apparaît toujours dans la base de données INSEE des établissements du Cantal, or le CDG 15 s'appuie sur cette base pour réaliser la campagne des données sociales.

Qu'est-ce qu'une caisse des écoles ? C'est un établissement public communal présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé.

Il semblerait que cette caisse des écoles ait existé par le passé pour notre commune, mais celle-ci n'est plus du tout en activité, l'ensemble des fonds dédiés à l'école sont intégrés dans le budget communal général depuis de nombreuses années, facilitant ainsi la gestion.

**Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal se prononce favorable, à l'unanimité, sur la dissolution de la caisse des écoles.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

### ➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

DATE	NUMERO	OBJET
05.04.2024	007-2024	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal « Conférence des Financeurs du Cantal 2024 » – Fonctionnement du Service Proximité Seniors
08.04.2024	008-2024	DPU - <b>Exercice du droit de préemption</b> - Vente Mme Françoise LEVET au profit de M. Didier JAMMES – 9 Rue du 11 Novembre ( <b>vente d'un bien bâti</b> )
09.04.2024	009-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Colette PAUTARD au profit de la société SCI LIC 15 – La Gare ( <b>vente d'un bien bâti</b> )
11.04.2024	010-2024	Virement de crédit – Budget Commune ( <b>besoin de crédits budgétaires au chapitre 67 – Charges exceptionnelles</b> )
25.04.2024	011-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente SCI CLEMANTAN au profit de Mme Laurence TIXIER – 2 Lotissement les Ecoreuils ( <b>vente d'un bien bâti</b> )
25.04.2024	012-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Pierre LIZET au profit de M. Laurent TAMAYO – 17 Avenue Roger Besse ( <b>vente d'un bien bâti</b> )
14.05.2024	013-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Pierre LIZET au profit de M. Laurent TAMAYO – 17 Avenue Roger Besse ( <b>vente d'un bien bâti</b> ) – <b>Erreur chiffage vente</b>
17.05.2024	014-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Marcelle CREGUT au profit de M. Rémi ARCHAMBAULT – 11 Avenue Martial Lapeyre ( <b>vente d'un bien bâti</b> )
17.05.2024	015-2024	Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes – Etude pour la restauration du clocher de l'église Saint-Georges d'Ydes-Bourg

DATE	NUMERO	OBJET
22.05.2024	016-2024	DPU – Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Patricia MAGNE au profit de M. Philippe MEDAN et Mme Catherine UYTTEBROECK – 1 Rue du Puy de Guéry ( <i>vente d'un bien bâti</i> )
27.05.2024	017-2024	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal - Amendes de Police 2024 – Création d'un cheminement sécurisé pour accès au Collège d'Ydes

## 5. CULTURE, PATRIMOINE CULTURE ET HISTORIQUE, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, TOURISME

### ➤ Modification des horaires de la Médiathèque (Rapporteur : Mme Isabelle LAURADOUX)

La Commission « Culture, Patrimoine Culturel et Historique, Cadre de Vie, Environnement, Tourisme » propose une nouvelle organisation du service de la Médiathèque et souhaite modifier les horaires d'ouverture au public de cette structure comme suit au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

Mardi : 9h – 12h / 14h – 18h  
 Mercredi : 9h – 12h / 14h – 18h  
 Jeudi : Fermé / 14h – 18h  
 Vendredi : 9h – 12h / 14h – 18h  
 Samedi : 9h – 12h / 14h – 18h

M. René BERGEAUD indique qu'à l'heure actuelle où les services publics tendent malheureusement à diminuer voire disparaître, il estime que la Médiathèque devrait rester ouverte au public du lundi au samedi et s'oppose donc aux nouveaux horaires. Il pense également aux personnes qui ne travaillent pas le lundi et qui souhaitent bénéficier de ce service culturel. Il précise que M. Marc LASSAGNE, absent ce jour, lui a donné pouvoir pour voter également contre ces nouveaux horaires.

Mme Gisèle TERNAT approuve les arguments de M. René BERGEAUD et ajoute qu'elle vote également contre les nouveaux horaires, tout comme Mme Fabienne GARCIA, absente ce jour, et qui lui a donné pouvoir.

**Le Conseil Municipal se prononce favorable sur les nouveaux horaires d'ouverture au public.**

Votants : 17

**Pour** : 8 voix

**Contre** : 5 voix (René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT, Fabienne GARCIA, Christian MAURIO)

**Abstentions** : 4 (Clotilde JUILLARD, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE)

Mmes Sophie TOURNADRE justifie son abstention sur le fait qu'elle est d'accord avec les arguments de M. René BERGEAUD. Mme Clotilde JUILLARD ajoute que la Commune d'Ydes possède une très belle structure et qu'il est bien dommage de réduire les horaires d'accès au public.

Mme Céline BOSSARD et Mme Isabelle LAURADOUX répondent qu'en voulant ouvrir plus souvent la Médiathèque, celle-ci a dû être fermée plus fréquemment. Aussi, avoir deux agents sur une même plage horaire évitera la fermeture de la structure.

Mme Pauline BRETHOME estime les horaires d'ouverture du mardi au samedi sont largement ouverts au public.

Mme Gisèle TERNAT fait remarquer que les personnes travaillant dans le commerce, du mardi au samedi, ne pourront plus bénéficier de cette médiathèque.

La Commission « Culture, Patrimoine Culturel et Historique, Cadre de Vie, Environnement, Tourisme » propose une nouvelle organisation du service de la Médiathèque et souhaite modifier les horaires de travail des agents de cette structure comme suit au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

Mardi : 9h – 12h / 14h – 18h  
 Mercredi : 9h – 12h / 14h – 18h  
 Jeudi : 9h – 12h / 14h – 18h  
 Vendredi : 9h – 12h / 14h – 18h  
 Samedi : 9h – 12h / 14h – 18h

**Le Conseil Municipal se prononce favorable sur les nouveaux horaires de travail des agents de la Médiathèque.**

Votants : 17

**Pour** : 8 voix

**Contre** : 5 voix (René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT, Fabienne GARCIA, Christian MAURIO)

**Abstentions** : 4 (Clotilde JUILLARD, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE)

## 6. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

### ➤ SDEC Eclairage Public – Economie d'énergie Bourg et Villages (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Des travaux d'économie d'énergie sur le Bourg et les Villages peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 114 000.00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant H.T. de l'opération, soit 57 000.00 € : 1<sup>er</sup> versement de 28 500.00 € à la commande des travaux et 2<sup>ème</sup> versement de 28 500.00 € en 2025.

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces dispositions techniques et financières du projet et d'autoriser M. le Maire à verser le fonds de concours.**

Votants : 17

**Pour** : 17 voix

➤ **SDEC – Renouvellement adhésion au Groupement de commandes pour l’achat et la valorisation d’énergies, l’achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d’efficacité énergétique** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Il est rappelé qu’en sa qualité de membre du groupement, la Commune d’Ydes prend actuellement part aux marchés groupés de fourniture d’électricité et de gaz naturel que le SDEC porte et qui arriveront à échéance au 31 décembre 2025. Le groupement de commandes regroupe aujourd’hui treize Syndicats Départementaux d’Energies (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gard, Gers, Haute-Loire, Hautes-Pyrénées, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne). Il rassemble près de 3 000 membres et couvre les besoins en fourniture d’électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison, représentant chaque année une consommation d’environ 850 GWh d’électricité et 350 GWh de gaz naturel.

Pour le Cantal, ce sont 200 acheteurs publics (dont 172 communes, 27 EPCI-FP, SICTOM, Syndicats des eaux, EHPAD, CCAS, etc...) qui participent actuellement au Groupement. Pour notre seul département, ce sont ainsi près de 4 000 sites de consommation qui sont alimentés dans le cadre du Groupement représentant près de 40 GWh d’électricité et près de 6 GWh de gaz naturel.

Au vu de l’évolution du périmètre, les membres pilotes ont convenu de la rédaction d’une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres, qui entraînera la résiliation de l’actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Par ailleurs, en 2024, l’ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d’électricité et de gaz naturel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ainsi, le groupement engage, dès à présent, une phase de renouvellement de ces marchés, afin de pouvoir faire bénéficier à la Commune d’Ydes d’un achat mutualisé en termes de service tout en lui évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d’appel d’offres.

M. René BERGEAUD ajoute que le fait d’adhérer à ce groupement de commandes a permis à la Commune d’Ydes de bénéficier du bouclier tarifaire et à limiter le coût de l’augmentation du prix de l’énergie.

**Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, le renouvellement d’adhésion à ce groupement de commandes.**

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

1) **Assainissement**

**Secteur Ydes-Centre : MOE Cabinet ALTEREO - Rue Victor Hugo et Rue Paul Doumer (montant prévisionnel : 763 744.00€)**

- Les travaux ont repris le lundi 15 janvier 2024. Avancement à 100 %
- **Avancement des travaux :**
  - La partie assainissement est terminée, le poste de refoulement est en fonctionnement ;
  - Reste des reprises de bordures, et le raccordement des habitations à la nouvelle canalisation AEP ;
  - Une nouvelle modification de la circulation sera nécessaire pour le raccordement AEP du Collège sur une période d’une semaine environ (sens unique par la rue Paul Doumer).

**Secteur Ydes-Bourg : MOE Cabinet IMPACT CONSEIL (3 tronçons)**

- **1<sup>er</sup> tronçon : Construction de la nouvelle STEP (avec la Commune de Saignes)**
- **2<sup>ème</sup> tronçon : Conduite d’amenée entre Ydes-Bourg et la station**
  - Pour rappel : ces deux tronçons sont soumis à l’avis de la DRAC
  - Les fouilles archéologiques ont eu lieu du 20 au 22 février 2024. Pas de vestiges suite aux sondages réalisés. La Commune de Saignes a reçu l’autorisation de lancer l’opération. Début des travaux de la STEP prévu courant octobre 2024
- **3<sup>ème</sup> tronçon : Réseau de transfert entre la Gare de Saignes et Ydes-Bourg**  
**Montant prévisionnel : 428 205.30 €**
  - Les travaux sont réalisés à 80 %.
  - La canalisation de refoulement prévue entre le poste de refoulement en amont du Pont de Vic et le Bourg est posée. Le poste de refoulement est en place
  - La pose de la nouvelle canalisation gravitaire entre La Gare de Saignes et le Pont de Vic est commencée, il reste environ 200 ml à poser.

**Secteur 2 - Ydes-Centre : MOE Cabinet ALTEREO**

**2<sup>ème</sup> tranche de travaux (montant prévisionnel : 1 100 000€)**

- Allée de la Gravière et Rue Arsène Vermeulen (le SDEC sera sollicité pour profiter de la tranchée en vue d’un éventuel enfouissement)
- Avenue de la Libération
- Rue Jean Cinié
- Voie verte (le long de la Route Départementale 922)
- Rue et Impasse du 11 Novembre

**Pour mémoire :**

- Les enquêtes de branchements prévues du lundi 26 février au jeudi 8 mars 2024 ont été réalisées.
- Le montage du DCE et la consultation sont fixés courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### Missions complémentaires :

- Les études ont nécessité des missions complémentaires, afin de permettre la définition du projet. Ces missions complémentaires sont en cours.
- La société FONDASOL est intervenue début mai sur les différents secteurs pour réaliser les études géotechniques.
- Les relevés sont en cours.

### Planning prévisionnel :

- Les prévisions de début de travaux sont décalées courant octobre 2024.

## 2) **Orientations budgétaires (propositions)**

### **Projet de construction d'une halle couverte sur le site des Templiers**

- Positionnement précis à définir avec les services de l'Etat.

#### Problématique :

- Secteur classé en zone d'aléas au regard du rendu de l'étude hydraulique.
- Les services de l'Etat seront sollicités en préalable.

#### Propositions :

- Implantation d'un bâtiment de type charpente métallique ouvert sur pieux, pour ne pas freiner l'étalement de la lame d'eau en cas de fortes précipitations.
- Ce bâtiment serait constitué de deux niveaux distincts :
  - La halle serait positionnée sur le site pour une facilité d'utilisation,
  - La partie haute comprendrait une zone de stockage pour le matériel (tables, chaises, etc.) et des sanitaires accessibles au niveau de la piste verte.

#### Autorisation d'urbanisme :

- Les services de l'Etat ont été consultés et leur réponse est **défavorable** car le secteur est situé sur la zone NI (zone naturelle) dans laquelle le règlement du PLU interdit toute construction nouvelle.

## 3) **Travaux des Services Techniques**

### **Réfection d'un mur de soutènement à Ydes-Bourg**

Les travaux sont terminés

### **Petit aménagement de surface au cimetière d'Ydes-Centre**

### **Remise en état du terrain de pétanque de La Gare de Saignes**

- Taille des haies et des arbustes
- Tonte des espaces verts
- Le fauchage des voies communales a débuté. Une passe de sécurité sera réalisée sur l'ensemble des voies et chemins.

## 4) **Projets de voirie 2024**

### **Pour mémoire, nous avons proposé :**

- La voie Communale du Fayet : enduit polymère sur le grave bitume réalisé en 2023.
- La Voie Communale de Lagarde
- La Voirie Communale de Fleurac.  
Deux sections : VC 14 de Fleurac à la Baraquette et VC 14a du lavoir à la dernière maison
- La voie Communale du Réal (drainage et empierrement). Des travaux 2023 à la dernière maison
- La voirie du petit lotissement de la Gare de Saignes (aménagement de surface)

Il est à noter que la Municipalité ne peut faire l'impasse sur l'aménagement de la voirie des villages. Il est rappelé que la Commune possède 45 km de voirie à entretenir.

### **Propositions nouvelles :**

- Compte tenu du mauvais état de la chaussée sur le Secteur Collège, si l'on reprend uniquement les tranchées, le reste de la chaussée va se détériorer rapidement. Aussi, la commission travaux propose de refaire la couche de roulement en pleine largeur.
- L'étude comparative pour la réfection de la voirie Rue Victor Hugo et Rue Paul Doumer va nous permettre de prendre des orientations.
- La commission valide la proposition avec 6 cm d'enrobé sur la partie circulée principalement par les véhicules légers (rue Paul Doumer) et 7 cm sur la partie empruntée par les Bus scolaires (Rue Victor Hugo).
- En complément, il paraît judicieux de réaliser un cheminement sécurisé entre le carrefour des écoles et le portail du collège. Ce manque de trottoir nous a été signalé à plusieurs reprises par les parents d'élèves, car les élèves cheminent sur le bord de la chaussée sans aucune protection.
- Une demande de subvention au titre des Amendes de Police a été adressée au Président du Conseil Départemental du Cantal
- La décision de reprendre la voirie en pleine largeur sur ces deux voies va mobiliser la totalité des crédits affectés à la voirie pour 2024. Les finances ne permettent pas en l'état de réaliser les chantiers envisagés initialement.

## 5) Eglise d'Ydes-Bourg

- Nous avons reçu quelques précisions concernant les travaux de l'église :
  - Les tests de dessalement des sculptures semblent concluants,
  - L'eau de dessalement va être envoyée en laboratoire pour vérifier sa conformité. Résultats attendus sous 2 à 3 semaines,
  - L'entreprise SOGRA entame désormais le processus de séchage des sculptures. Les temps de séchage sont estimés à 6 mois (à confirmer en fonction de l'évolution réelle du séchage).
- Pour les travaux complémentaires :
  - Un arrêté de subvention en date du 25 octobre 2023 a été pris avec accord de subvention pour les travaux de la sacristie (infiltrations),
  - Un dossier (relevé et diagnostic) a été déposé le 25 septembre 2023 pour les travaux de stabilisation du clocher.

## 6) La Gare de Saignes

- Compte tenu de l'inégalité de traitement en termes d'entretien des dépendances, les voiries de la Commune sont fauchées avant celles du Département, mais aussi de la problématique de la vitesse dans la traverse, la commission des travaux propose :
  - Le classement en agglomération (les panneaux ont été commandés),
  - La mise en place d'une chicane à titre expérimentation avec séparateurs de voie pour freiner la vitesse.

## 7) Points particuliers

### Dossier ASSAINISSEMENT Tranche 1 : Secteur Collège

Le S.I.D.R.E du Font Marilhou a informé la municipalité, par courrier en date du 23 avril 2024, qu'il ne l'accompagnerait pas pour la reprise de la voirie, vu que les élus envisageaient de reprendre la chaussée en pleine largeur. Alors que dans l'accord qui était conclu, le SIDRE devait reprendre 40 cm d'enrobé qui incombait à la tranchée.

Selon leur nouveau règlement, le S.I.D.R.E ne prend en charge la part de tranchée qui lui incombe que lorsque les Communes ne refont pas l'intégralité de leur voirie.

### Dossier ASSAINISSEMENT Tranche 2 : Allée de La Gravière / Rue Jean Cinié

Vu avec le MOE ALTEREO :

- Le périmètre des travaux a été transmis au S.D.E.C pour l'Allée de la Gravière et la Rue Jean Cinié. Il va lancer l'étude pour l'enfouissement des réseaux aériens.
- Le S.I.D.R.E du Font Marilhou a informé le Bureau d'Etudes que compte tenu du nombre de dossiers, il a dû faire des choix, et ne sera pas en mesure d'accompagner la Commune pour le remplacement de la conduite d'eau sur l'Allée de la Gravière.

### Problématique de la 3<sup>ème</sup> tranche du Lotissement des Jaquilloux

La zone avait été classée constructible au PLU. Lors de son élaboration, les services consultés n'avaient pas fait d'observations particulières. Et aujourd'hui, il s'avère que l'autorisation pourrait être remise en cause du fait que la conduite d'eau ne serait pas en capacité d'alimenter de nouvelles constructions.

### Question :

Est-ce aux contribuables de Ydes de financer le remplacement et l'extension des conduites d'eau à la place du SIDRE qui va encaisser ensuite la vente du produit ? Les élus déplorent cette situation.

## 7. INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

### • Mme Isabelle LAURADOUX :

Le Concert Plein Air aura lieu, cette année, vendredi 14 juin 2024, sur la Place Georges Pompidou.

Le concours fleurissement communal est renouvelé et les inscriptions seront prises jusqu'au 28 juin 2024.

### • M. Bernard BOUVELOT :

Manifestations prochaines sur Ydes : Tournoi associatif de Ydes Pétanque, Tournoi de tennis du 17 au 29 juin 2024, Passage du Tour de France le 10 juillet 2024.

Entretien du Stade Municipal : le terrain d'honneur sera interdit du 10 juin au 31 juillet 2024, et le terrain annexe sera inutilisable du 10 juin 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

M. Jean-Pierre BARBET demande des nouvelles au sujet du prix du sable. M. Christian MAURIO répond qu'il a transmis les renseignements à M. Bernard BOUVELOT. Celui-ci répond que la Commune d'Ydes n'a pas à fournir le sable. C'est celui qui va faire les travaux qui fournira le sable.

M. Jean-Pierre BARBET demande également des nouvelles au sujet du projet d'aménagement du tennis couvert. M. René BERGEAUD répond que la Commune d'Ydes n'a, pour l'instant, pas le budget pour investir dans cette opération.

Mme Pauline BRETOME demande si la commission des sports peut réfléchir sur l'investissement de poteaux de rugby pour l'entraînement des enfants de l'école de rugby. M. Bernard BOUVELOT lui répond que si des anciens poteaux de rugby avaient été démontés c'est qu'ils étaient dangereux.

### • Mme Céline BOSSARD :

Actualités du CMJ :

- Mercredi 05 juin 2024, une animation « Viens t'amuser ! » sera organisée à la Médiathèque toute la journée : plusieurs activités (tournoi de switch, jeux géants en bois, ateliers jeux de société, activité loisirs créatifs, expositions ludiques) seront proposées aux enfants de l'accueil périscolaire le matin, et au public l'après-midi.

- Vendredi 07 juin 2024 : si la météo le permet, des plantations seront réalisées dans le jardin partagé nettoyé il y a quelques semaines.
- Vendredi 14 juin 2024 : dernière réunion de travail du CMJ avec invitation de plusieurs partenaires (Protection Civile, Sapeur-Pompier, le Centre d'Enseignement de Soins d'Urgence du Centre Hospitalier de Mauriac), pour organiser une journée éducative de prévention et de sensibilisation aux gestes de premiers secours en lien avec l'école qui a accepté de s'associer à cette action. Les classes élémentaires seront accueillies en temps scolaire au Centre Socio-Culturel d'Ydes, et les élèves participeront à différents ateliers leur permettant de découvrir et d'apprendre les principes simples pour porter secours.
- Samedi 22 juin 2024, à l'occasion de la fête des écoles, et si le temps le permet, une kermesse sera organisée par le CMJ, en partenariat avec M. Nicolas DOUBLEIN, qui fournira les jeux. Le CMJ offrira un lot au choix aux participants. Trois structures gonflables financées par le CMJ seront installées afin de faire de cette journée une grande fête.

## **8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Questions diverses de M. Christian MAURIO :**

- Pour la navette seniors, il avait été demandé à ce qu'un rapport soit réalisé sur les missions effectuées par le Responsable du Service Proximité Seniors ? M. le Maire répond que cet agent formé fait un travail de qualité et effectuée, avec professionnalisme, les missions qui lui sont dévolues pour accompagner les personnes âgées seules et isolées à des rendez-vous médicaux ou auprès d'une administration. Il leur fait régulièrement les courses. Il organise, par ailleurs, des ateliers d'activités physiques, éducatifs, de cuisine, de jeux de société, etc., ainsi que des sorties. Enfin, M. le Maire est régulièrement informé de ses missions.
- Concernant les biens sectionnaires, où en est t'on de ce dossier avec M. SCHNEIDER, de l'ONF ? M. Guy VIGNAL indique qu'il a reçu la réponse, la semaine dernière, de l'ONF de Clermont-Ferrand. Celui-ci serait d'accord pour prendre en charge les sites de Montoussou et Fleurac. M. Christian MAURIO estime qu'il aurait bien voulu être mis au courant de cette réponse.
- Pourquoi l'on ne fait rien pour les habitants du Chariot et de La Forêt alors que d'autres personnes bénéficient de certains accommodements au niveau des égouts ? Ne peut t'on pas implanter au Chariot une station de collecte afin que les riverains ne reçoivent plus d'amende ? M. Guy VIGNAL lui répond que ces habitants doivent se rapprocher de Sumène Artense Communauté, compétente pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). M. MAURIO indique qu'il faut bien que des élus de la Commune d'Ydes les accompagne dans cette démarche. Il lui est répondu que ce sont aux particuliers à mettre en conformité leur fosse septique. M. MAURIO estime que ce n'est pas normal que ces derniers ne soient pas aidés financièrement dans cette démarche de mise aux normes qui coûte 25 000 €. Cette aide existait avant mais elle a été supprimée. M. le Maire va contacter Sumène Artense Communauté.
- Est-ce que les deux locaux communaux sur la Place Georges Pompidou sont loués ? M. MAURIO connaît une personne qui serait intéressée pour s'y installer. Il insiste sur le fait qu'il faut faire venir des commerçants dans le centre bourg qui se meurt, et que si cette personne ne trouve pas de local à Ydes, elle se rendra à Lanobre. M. le Maire lui répond que les locaux sont disponibles et suggère à cette personne de venir le rencontrer en Mairie.
- Est-ce que vous avez répondu au mail de mon frère, Patrice MAURIO, concernant les travaux de voirie à réaliser ? M. René BERGEAUD indique qu'il pensait lui répondre lors de cette séance. Il rappelle que ces travaux ont été inscrits lors du vote budget le 29 mars dernier.
- Que devient Mme Marie-France DAMPRUND absente lors des conseils municipaux. Pourquoi ne démissionne t'elle pas ? M. le Maire lui répond que la vie privée de Mme DAMPRUND ne regarde en aucun cas les élus.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.*